



Cahiers  
de recherches  
médiévales et  
humanistes

## Cahiers de recherches médiévales et humanistes

Journal of medieval and humanistic studies

24 | 2012

Au-delà des miroirs : la littérature politique dans la France de Charles VI et Charles VII

---

# Le *Quadrilogue invectif* d'Alain Chartier (1422) : texte de circonstance ou œuvre littéraire ?

Philippe Contamine

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/crm/12898>

DOI : 10.4000/crm.12898

ISSN : 2273-0893

### Éditeur

Classiques Garnier

### Édition imprimée

Date de publication : 30 décembre 2012

Pagination : 37-50

ISSN : 2115-6360

### Référence électronique

Philippe Contamine, « Le *Quadrilogue invectif* d'Alain Chartier (1422) : texte de circonstance ou œuvre littéraire ? », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes* [En ligne], 24 | 2012, mis en ligne le 01 décembre 2015, consulté le 13 octobre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/crm/12898> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/crm.12898>

---

© Cahiers de recherches médiévales et humanistes



## **Le *Quadrilogue invectif* d'Alain Chartier (1422) : texte de circonstance ou œuvre littéraire ?**

*Abstract : This article offers a late medieval military historian's reading of the *Quadrilogue invectif*. This work was written in 1422 by Alain Chartier, notary and secretary to the dauphin Charles, then regent of the kingdom of France and later Charles VII. It was probably composed at Bourges, before Chartier had heard news of the death of Henry V, who, thanks to the Treaty of Troyes of 1420, was jointly king of England and regent of France. This reading seeks to highlight the fact that in this text, France, represented in a human form, is shown to regard the attitude of the nobility as being the prime cause of her misfortunes. The clergy is almost entirely spared by his criticism. As for the common people (« le peuple »), while they are shown to bear some share of the blame, it is only minimal. Hence the treatise puts forward a general programme for good military governance, one resting on a certain number of measures and implying a new spirit, which is above all a return to the victorious age of Charles V. For Chartier, only the nobility of the kingdom – with a renewed sense of loyalty – is capable of conducting itself according to the military code of justice (« justice d'armes »), acting under the prince's strict control, by virtue of the very nature of their office. The « people without land and without homes », who are recruited « by gifts and prayers » cannot be trusted. We are here a long way from the model of a professional army, recruited from volunteers and mercenaries. In expressing himself in this way, Chartier was probably speaking not only for himself, but also for his colleagues. Clearly, his remarks were inspired by the context in which they were written. However, the undeniable literary quality of the *Quadrilogue*, the richness of its historical and cultural references and the range of themes surveyed all ensured the text's survival, since its message was sufficiently broad to be applicable to other eras. It is notable that two English translations of the text exist, both dating from the second half of the 15<sup>th</sup> century.*

*Résumé : La lecture ici proposée du *Quadrilogue invectif* qu'Alain Chartier, notaire et secrétaire du dauphin Charles, futur Charles VII, alors régent du royaume de France, composa en 1422, sans doute à Bourges, avant qu'il n'apprenne la mort la même année de Henri V, conjointement roi d'Angleterre et lui aussi régent du royaume de France en vertu du traité de Troyes de 1420, émane d'un historien de la chose militaire à la fin du Moyen Âge. Cette lecture entend mettre en vedette le fait que la France personnifiée voit dans l'attitude de la noblesse la cause essentielle de ses malheurs. Le clergé est totalement épargné. Quant au « peuple », il porte certes une part de responsabilité mais minime. C'est donc un programme général de bon gouvernement militaire qui est proposé, reposant sur un certain nombre de mesures et impliquant un esprit nouveau, qui est surtout un retour à l'époque victorieuse de Charles V. Pour Chartier, seule la noblesse du royaume, redevenue loyale, est susceptible, parce que tel est son office, de se comporter selon la « justice d'armes », agissant sous le strict contrôle du prince, et non pas ces « gens sans terre et sans maison », recrutés « par dons et par prières », auxquels il n'est pas possible de se fier. On est encore très loin du modèle d'une armée de métier, recrutée sur la base du volontariat et du mercenariat. En s'exprimant de la sorte, Chartier parlait en son nom propre mais sans doute aussi au nom de*

ses collègues. À l'évidence, les circonstances avaient inspiré son propos. Toutefois les indéniables qualités littéraires, la richesse des références historiques et culturelles, l'ampleur de la thématique, assurèrent la survie du texte, d'autant que le message était suffisamment large pour s'appliquer à d'autres époques. Il est remarquable qu'il en existe deux traductions anglaises datant de la deuxième moitié du XV<sup>e</sup> siècle.

C'est en « historien », spécialiste invétéré des armées des rois de France, et non en « littéraire », que je me propose, après bien d'autres, de gloser sur la belle prose du *Quadrilogue invectif* [désormais *Quadrilogue*], chef-d'œuvre de la littérature de protestation, d'exhortation et de persuasion, dû à la plume d'un « indigné », plein de colère et d'objurgations, d'un « clerc engagé » – un texte pour lequel nous disposons désormais d'une nouvelle édition, celle de Florence Bouchet, qui vient tout juste de paraître et à laquelle, nécessairement, je me réfère<sup>1</sup>.

La légitimité du présent colloque vient d'abord de ce que le siècle de la guerre dite de Cent ans, courant des années 1360 aux années 1460, vit la production en France d'une littérature politique, majoritairement en langue vulgaire, à la fois abondante et variée, inspirée directement ou indirectement par le conflit franco-anglais et ses enjeux. Or, et c'est ma deuxième remarque, longtemps restée dans l'ombre, cette littérature, depuis deux générations, a été exhumée ou exaltée, soit par des éditions, soit par des études à son sujet. Je prends comme exemple Édouard Perroy, auteur du livre de référence, à bien des égards remarquable et même novateur, notamment dans son souci de traiter à égalité des deux protagonistes, intitulé *La Guerre de Cent ans*<sup>2</sup>. Le nom d'Eustache Deschamps y apparaît une fois, de façon d'ailleurs assez dédaigneuse<sup>3</sup>, une fois aussi Christine de Pizan<sup>4</sup>, une fois Évrard de Trémaugon et le *Songe du Vergier*<sup>5</sup>, trois fois Philippe de Mézières, qualifié à juste titre de « pieux chevalier »<sup>6</sup>, mais ni Jean de Montreuil, ni Jean de Terrevermeille, ni les traités politiques de Jean Juvénal des Ursins, ni Robert Blondel ne sont même mentionnés. Chose encore plus surprenante : l'absence d'Alain Chartier. Cette discrétion, ou ce silence, s'explique par la préférence qu'Édouard Perroy accordait, et que beaucoup d'historiens accordaient à son époque, aux actes de la pratique, à l'*archive* ; il s'explique aussi par le fait que plusieurs de ces auteurs demeuraient inédits ou d'un accès difficile. Tel n'est plus le cas aujourd'hui, et l'on serait impardonnable, pour ne retenir que quelques exemples, d'évoquer de façon tant soit peu approfondie la guerre de Cent ans en omettant ou en négligeant le *Tragicum argumentum de miserabili statu regni*

<sup>1</sup> Alain Chartier, *Le Quadrilogue invectif*, éd. Fl. Bouchet, Paris, Champion, 2011 [désormais, dans les notes, *QI*]. Cette édition remplace celle d'E. Droz (2<sup>e</sup> édition : 1950). Il convient d'y ajouter la traduction annotée par Fl. Bouchet, Paris, Champion, 2002. L'expression « clerc engagé » est de cette dernière.

<sup>2</sup> É. Perroy, *La Guerre de Cent ans*, Paris, Gallimard, 1945.

<sup>3</sup> Par rapport à Geoffroy Chaucer, est-il dit, « notre Eustache Deschamps n'est qu'un rimeur de cour, qui met en ballades l'actualité politique, militaire et religieuse » (*ibid.*, p. 173).

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 119.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 141.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 158, 165 et 173.

Francie de François de Montebelluna (1357)<sup>7</sup>, le « Traité du sacre » de Jean Golein<sup>8</sup>, le *Somnium Viridiarii* (1376)<sup>9</sup> et le *Songe du Vergier* (1378)<sup>10</sup> d'Évrard de Trémaugon, l'*Epistre au roy Richart* (1395) de Philippe de Mézières<sup>11</sup>, les traités en latin et en français de Jean de Montreuil<sup>12</sup>, les traités (1419) de Jean de Terrevermeille<sup>13</sup>, les quatre libelles contre les Bourguignons et les Anglais (1418-29)<sup>14</sup>, les écrits politiques de Jean Juvéinal des Ursins et en particulier son *Traité compendieux de la querelle de France contre les Anglois* (1446 ?)<sup>15</sup>, les *Œuvres* de Robert Blondel<sup>16</sup>, l'*Abregé des chroniques de France* que Noël de Fribois offrit à Charles VII en 1459<sup>17</sup>, le traité *Pour ce que plusieurs*<sup>18</sup> relatif à la loi salique (1464).

Comme doncques en l'an mil IIIIcXXII je veisse le roy anglois, ancien adversaire de ceste seigneurie, soy glorifier en nostre ignominieux reproche [...], j'ay conclut en ma pensee que la main de Dieu est sur nous et que sa fureur a mis en œuvre ce flail de persecucion<sup>19</sup>.

Interprétation théologique banale, qu'il faut néanmoins prendre au sérieux. Rappelons d'un mot qu'Alain Chartier est issu d'une famille bourgeoise de Bayeux, où il naquit entre 1385 et 1395. À l'issue de ses études à l'université de Paris, il obtint le titre, assez modeste, de maître ès arts, entra au service de la reine de Sicile, Yolande d'Aragon, future belle-mère du futur Charles VII, dont il devint l'un des

<sup>7</sup> François de Montebelluna, *Tragicum argumentum de miserabili statu regni Francie*, éd. A. Vernet, *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, années 1962-1963 (Paris, 1964), p. 101-63 (à compléter par l'étude du même auteur, « Documents nouveaux sur François de Montebelluna », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, années 1966-7 (Paris, 1969), p. 73-108).

<sup>8</sup> Dans Jean Golein, *Le Racional des divins offices de Guillaume Durand*, éd. Ch. Brucker et P. Demarolle, Genève, Droz, 2010, p. 675-715.

<sup>9</sup> *Somnium Viridiarii*, éd. M. Schnerb-Lièvre, Paris, Éd. du CNRS, 1993 et 1995, 2 vol.

<sup>10</sup> *Le Songe du Vergier*, éd. M. Schnerb-Lièvre, Paris, Éd. du CNRS, 1982, 2 vol.

<sup>11</sup> Philippe de Mézières, *Epistre au roy Richart*, ed. G. W. Coopland, Liverpool, Liverpool University Press, 1976.

<sup>12</sup> Jean de Montreuil, *Opera*, t. II, *L'Œuvre historique et polémique*, éd. N. Grévy-Pons, E. Ornato et G. Ouy, Turin, G. Giappichelli, 1975, t. III, *Textes divers, appendices et tables*, éd. N. Grévy-Pons, E. Ornato et G. Ouy, Paris, CEMI, 1981, et t. IV, *Monsteriolana*, éd. E. Ornato, G. Ouy et N. Pons, Paris, CEMI, 1986.

<sup>13</sup> J. Barbey, *La Fonction royale. Essence et légitimité d'après les « Tractatus » de Jean de Terrevermeille*, préface de M. Boulet-Sautel, Paris, Nouvelles Éditions Latines, 1983.

<sup>14</sup> « L'honneur de la couronne de France ». Quatre libelles contre les Anglais (vers 1418-vers 1429), éd. N. Pons, Paris, Société de l'histoire de France, 1990.

<sup>15</sup> Jean Juvéinal des Ursins, *Écrits politiques*, éd. P. S. Lewis, Paris, Société de l'histoire de France, 1978 et 1985, 2 vol.

<sup>16</sup> Robert Blondel, *Œuvres*, éd. A. Héron, Rouen, A. Lestringant, 2 vol., 1891-3 (repr. Genève, Slatkine, 1974).

<sup>17</sup> *Abregé des croniques de France par Noël de Fribois*, éd. K. Daly et G. Laborit, Paris, Société de l'histoire de France, 2006.

<sup>18</sup> *Debating the Hundred Years War: Pour ce que plusieurs (la loy salicque) and A Declaration of the trew and dewe titel of Henry VIII*, ed. C. Taylor, Cambridge, Cambridge University Press, 2007, p. 53-134.

<sup>19</sup> *QI*, p. 7.

secrétaires, ce qui l'amena à suivre sa destinée, lorsqu'il se replia précipitamment à Bourges en 1418.

Le *Quadrilogue*, non daté au jour près, est réputé avoir été écrit, sans doute à Bourges – où le dauphin Charles, régent du royaume de France auto-proclamé, résida presque continuellement de la fin janvier au 26 septembre 1422 –, entre le 12 avril (début de l'année 1422 selon le style de Pâques) et le début de septembre de la même année (dès lors que, pour lui, du moins à sa connaissance, le « roy anglois », Henri V, est toujours en vie et bien en vie, or il mourut au château du Bois de Vincennes le 31 août 1422). Chartier se présente lui-même comme « humble secretaire du roy nostre sire » (donc de Charles VI, à peine mentionné dans le texte, encore qu'il soit dit que « nostre souverain seigneur est baillié a gouverner es mains de son mortel ennemi »<sup>20</sup>) et de « mon tresredoubté seigneur monseigneur le regent »<sup>21</sup> (de fait, il signe des lettres de Charles, alors comte de Ponthieu, dès le 5 septembre 1417). Notons qu'en 1422 *stricto sensu* il n'était plus secrétaire du roi, dès lors qu'était intervenue le 2 août 1418 la nomination par Charles VI, à l'instigation de Jean sans Peur, duc de Bourgogne, redevenu maître de la personne du roi, de 59 notaires et secrétaires, parmi lesquels bien sûr il ne figurait pas, ce qui ne l'empêcha pas, curieusement, de devenir chanoine de Notre-Dame de Paris en 1420 ou 1421. On peut admettre qu'en résidence à Bourges, Chartier profita d'un répit dans sa vie active pour se livrer à l'écriture.

Si on laisse de côté les poèmes d'ores et déjà composés, dont le plus important est le *Livre des quatre dames*<sup>22</sup>, Chartier, avant 1422, est l'auteur de la lettre en latin à sa « mère », l'université de Paris, composée sans doute après la fuite précipitée du dauphin, le 29 mai 1418, et avant le meurtre du duc de Bourgogne, le 10 septembre 1419. En revanche, l'autre lettre en latin, intitulée *Ad detestationem belli gallici et suasionem pacis*, semble avoir été écrite à Bourges en janvier 1423<sup>23</sup>.

Pour le *Quadrilogue*, Chartier a choisi le français, en vue d'une meilleure diffusion, alors qu'il savait suffisamment de latin, toute sa carrière le prouve, pour écrire éloquentement dans cette langue. Le titre lui-même interpelle :

Ay composé ce petit traictié que je appelle quadrilogue, pource que en quatre personnages est ceste œuvre comprise [France, le peuple, le chevalier, le « clergié», auxquels il faut ajouter l'« acteur »] et est dit invectif en tant qu'il procede par maniere d'envaïssement de paroles et par forme de reprendre<sup>24</sup>.

<sup>20</sup> *QI*, p. 39.

<sup>21</sup> *QI*, p. 3.

<sup>22</sup> *The Poetic Works of Alain Chartier*, ed. J. C. L. Laidlaw, Cambridge, Cambridge University Press, 1974, p. 196-304.

<sup>23</sup> *Les Œuvres latines d'Alain Chartier*, éd. P. Bourgain-Hemerick, Paris, Éd. du CNRS, 1977, p. 34.

<sup>24</sup> *QI*, p. 8. Il semble que Chartier soit l'inventeur du mot « quadrilogue » (aucune autre occurrence par la suite avant l'époque tout à fait contemporaine). Fourni par un des manuscrits, le titre en latin est le suivant : *Incipit quadrilogium invectivum et comicum ad morum Gallicorum correctionem* (*QI*, p. 8). Une génération plus tard, Gauvain Quieret composa un traité de bon gouvernement intitulé *Triologue* : Marc-René Jung, « Le *Triologue* de Gauvain Quieret », *Romanica Vulgaria*, Quaderni 10/11, 1989 : *Studi provenzali i francesi* 86/87, p. 209-31, et N. Pons, « Un traité inédit de bon gouvernement : le *Triologue* Quieret

Œuvre de circonstance, certes, mais œuvre de commande, ou bien due à sa seule initiative personnelle ? On peut admettre que ses idées reflètent pour une large part l'opinion des notaires et secrétaires réfugiés à Bourges et réunis autour du dauphin, qu'ils entendent à leur manière conseiller, pour son salut et le salut de la chose publique du royaume de France. La démarche est délicate car Chartier, un civil, un clerc (nous dirions un intellectuel), va critiquer véhémentement les nobles et les gens de guerre, lesquels risquent de prendre très mal sa leçon, d'où sa remarque selon laquelle certes Dieu ne lui a donné ni la force physique ni l'« usage d'armes », mais « autant exaulça la gloire des Romains et renforça leurs couraiges a vertu la plume et la langue des orateurs comme les glaives des combatans »<sup>25</sup>. Il y a plusieurs manières de servir le prince et la France.

Chartier aurait pu centrer son propos sur la cruauté de l'envahisseur anglais, ce roi « ancien adversaire de ceste seigneurie »<sup>26</sup>, ces « anciens ennemis et adversaires » qui guerroyent la France « par feu et par glaive »<sup>27</sup>, il aurait pu dénoncer leur « entreprise d'armes et de chevalerie », ces « ennemis anciens et naturels » qui cherchent à asservir les Français et ont décidé de « debouter » leur « prince droiturier et seigneur naturel »<sup>28</sup> et d'occuper le « siege royal » pour les fouler sous leur « tyrannie ». Ces adversaires, dit-il, appartiennent « a la lignee qui debouta et occist son souverain seigneur, roy d'Angleterre, pour usurper tiranniquement sa seigneurie » (allusion à la révolution lancastrienne de 1399-1400, et à l'avènement de Henry IV)<sup>29</sup>. De façon anachronique, on pourrait presque dire que leur visée est de type génocidaire : anéantir tout bonnement la « generation »<sup>30</sup> des Français. Ces quelques citations le montrent : on ne saurait dire que ce thème soit absent, mais il n'est pas en première ligne, ce n'est pas à l'envahisseur anglais qu'il s'adresse.

Une deuxième possibilité eût été de se déchaîner contre le traître bourguignon, comme dans la « Reponse d'un bon et loyal François au peuple de France de tous estats »<sup>31</sup> ou comme dans la *Complaincte des bons François* de Robert Blondel<sup>32</sup>. Or, ici, on doit constater une remarquable discrétion de la part de Chartier : tout juste trouve-t-on dans le *Quadrilogue* une brève allusion aux

(1461) », *Un Moyen Âge pour aujourd'hui. Mélanges offerts à Claude Gauvard*, éd. J. Claustre, O. Mattéoni et N. Offenstadt, Paris, PUF, 2010, p. 160-9.

<sup>25</sup> *QI*, p. 83.

<sup>26</sup> *QI*, p. 7. Sur l'expression « ancien adversaire », voir Ph. Contamine, « Les Anglais anciens et mortels ennemis des rois de France, de leur royaume et des Français pendant la guerre de Cent ans », *Revista de Historia das ideas*, 30, 2009, p. 201-18.

<sup>27</sup> *QI*, p. 17.

<sup>28</sup> Sur l'expression « naturel », voir l'article fondamental de J. Krynen, « Naturel. Essai sur l'argument de la nature dans la pensée politique française à la fin du Moyen Âge », *Journal des savants*, 1982, p. 169-90, et aussi D. Delogu, « How to become the 'roy des Frans' : the performance of kingship in Philippe de Mézières's *Le Songe du Vieil Pelerin* », *Philippe de Mézières and his Age. Piety and Politics in the Fourteenth Century*, ed. R. Blumenfeld-Kosinski et K. Petkov, Leyde et Boston, Brill, 2012, p. 147-64.

<sup>29</sup> *QI*, p. 23.

<sup>30</sup> Au sens de groupe ethnique ou national supposé avoir une commune origine et donc une commune parenté.

<sup>31</sup> Dans « L'honneur de la couronne de France », éd. cit., p. 117-33.

<sup>32</sup> Dans Robert Blondel, *Œuvres, op. cit.*, t. I, p. 47-151.

« desloiaux et rebelles de ce royaume »<sup>33</sup>. Troisième possibilité ; s'en prendre à la radicale illégitimité du « honteux » traité de Troyes, comme dans le traité de Jean de Terrevermeille<sup>34</sup> et dans le texte intitulé *Débats et appointements*<sup>35</sup>. Quatrième possibilité : écrire quelque docte miroir au prince à l'intention du dauphin, l'abreuver de bons conseils alors que celui-ci, dûment marié, atteignait déjà sa vingtième année. En un sens, c'eût été le moment<sup>36</sup>.

Écartant ces options, Alain Chartier a préféré s'en prendre, de façon censément équilibrée, aux trois états constitutifs du corps politique, selon la formule alors unanimement reconnue et presque passe-partout<sup>37</sup>. Ainsi le montrent deux miniatures accompagnant deux manuscrits du *Quadrilogue*. Dans l'une<sup>38</sup>, la France, personnifiée par une reine échevelée (signe de profonde détresse), et dont la couronne est sur le point de tomber, chancelle au milieu d'un palais autrefois bien construit, mais désormais lézardé et menaçant ruine. Il lui faut s'appuyer sur l'une des colonnes à moins qu'elle ne soutienne la colonne en question. Le haut de son manteau s'orne des armes de France (les fleurs de lis d'or sur champ d'azur), mais aussi, curieusement, des armes de l'Empire (l'aigle de sable sur champ d'or) : peut-être la présence de celles-ci signifie-t-elle que la « monarchie du monde » a été transférée – mais jusqu'à quand ? – conjointement aux Français et aux Germains, ainsi que le rappelle Alain Chartier<sup>39</sup>. La partie centrale de son vêtement est peinte en rouge, avec des lettres d'or. Le texte lui-même parle de « nobles fleurs de lis tout en travers semees de banieres, gonphanons et ensaignes des anciens roys et princes françois », et, au milieu, de « lectres, caratheres et figures de diverses sciences »<sup>40</sup> : le texte et l'image pourraient être une allusion à la *translatio studiorum*, dont le royaume de France a bénéficié au même titre que du transfert de la domination temporelle. À droite, sont représentés trois personnages : un clerc les bras croisés, chaperon fourré, visage sévère, réprobateur ; un chevalier en harnois blanc, salade sur la tête et « bavière » protégeant le bas du visage et le cou, solidement campé sur ses deux jambes, une large épée dans la main gauche, un étendard rouge marqué d'une croix d'or dans la main droite ; et, à terre, prostré, accablé, tête nue, un « laboureur » tenant dans ses bras une sorte de pioche (fig. 1).

Plus connue que la précédente, la deuxième miniature est aussi plus complexe<sup>41</sup>. À gauche, installé dans sa chaire, l'auteur (l'« acteur »), en robe longue,

<sup>33</sup> *QI*, p. 24.

<sup>34</sup> *Supra*, n. 13.

<sup>35</sup> Dans « L'honneur de la couronne de France », éd. cit., p. 45-79.

<sup>36</sup> À l'instar de Philippe de Mézières écrivant le *Songe du Vieil Pelerin* au moment de la prise de pouvoir personnel par Charles VI.

<sup>37</sup> G. Duby a fait la généalogie de cette formule dans *Les trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, Paris, Gallimard, 1978 : on peut estimer que vers 1400 elle était encore plus connue et plus répandue que deux siècles plus tôt.

<sup>38</sup> Paris, Bibliothèque nationale de France [désormais BnF], fr. 24 441, fol. 5<sup>vo</sup> (fig. 1) : Fl. Bouchet date cette miniature de la période 1440-60, c'est-à-dire de la deuxième partie du règne de Charles VII, alors que l'état du royaume s'était objectivement quelque peu amélioré, ou était en passe de l'être.

<sup>39</sup> *QI*, p. 6.

<sup>40</sup> *QI*, p. 11.

<sup>41</sup> Paris, BnF, fr. 126, fol. 191 (vers 1450). Cette miniature est reproduite et commentée dans C. Beaune, *Le Miroir du Pouvoir*, Paris, Hervas, 1989, p. 163.

la joue appuyée sur son coude droit, se réveille un matin et voit en imagination « la douloureuse fortune et le piteux estat de la haulte seigneurie et glorieuse maison de France », qui vacille, « entre destruction et ressource »<sup>42</sup>, sous la main et avec la permission de Dieu. Une roue à livres masque en partie une tapisserie fleurdelisée à quoi s'ajoutent des fleurs or et bleu sur fond rouge, ce qui renvoie peut-être à l'emblématique de Charles VII. Quatre personnages symbolisent la prospérité de naguère : la reine avec son manteau fleurdelisé, son surcot et sa cote, les mains ouvertes en signe de protection et de bienveillance, couronne bien posée sur la tête, longue chevelure blonde, visage avenant, et les trois états, à savoir un paysan prospère, les mains jointes tournées vers la France, un noble sous la forme d'un « élégant » vêtu d'un costume de cour, les mains ouvertes comme la reine, regardant le paysan avec bienveillance, un clerc, mains jointes, et, à l'arrière-plan, une forteresse en bon état, un « riche palais ancien », se détachant sur le ciel étoilé. Une série de bannières suggère que la forteresse France est ou plutôt était bien défendue. On reconnaît les armes de France et celles de plusieurs princes des fleurs de lys : le dauphin, Orléans, Anjou, Bourbon. En revanche, ne figurent ni les armes de Bretagne ni celles de Bourgogne. Dans la partie droite, on retrouve les mêmes personnages, mais dans un tout autre contexte, dans une tout autre posture : un pan du château ou du palais est en train de s'incliner, quoique soutenu par un étai, la France s'efforce de maintenir cette construction de la main droite mais implore visiblement l'aide des trois états, un clerc, très digne dans sa robe rouge, un bérét professoral sur la tête, muni d'une aumônière et d'un bâton destiné peut-être à châtier ou à rappeler à l'ordre l'homme de guerre, celui-ci s'appuie sur une hache (« étant droit en armes appuyé sur sa hasche, effrayé et songeux »<sup>43</sup>), enfin un homme du peuple, à terre, dont le vêtement gris est déchiré, sa bêche à ses pieds, sa main droite ouverte comme pour demander grâce, son bras gauche replié sur le cœur, « en vil habit, reversé sur la terre, plaintif et langoureux »<sup>44</sup>.

Il faut dire que la personnification de la France, d'abord dans des textes, en vers ou en prose, avant de l'être dans les images, est loin d'être une nouveauté à l'époque où nous nous plaçons. Comme l'écrit Nicole Pons, « à partir du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, dans plusieurs textes, la France est personnifiée – on lui parle et elle parle – selon la tradition littéraire de l'allégorie appliquée au domaine politique »<sup>45</sup>.

*A priori*, on pourrait donc penser, ne serait-ce qu'en raison du titre, que, sous le regard attentif de l'« acteur », la France distribue ses doléances et ses reproches équitablement entre tous les membres du corps politique, puisque chacun est obligé « au commun salut du pays » de sa naissance, puisque là se trouvent sa vie, sa santé, sa sûreté, « sa paix, son refuge, le repos de sa viellesce et sa derreniere sepulture »<sup>46</sup>.

<sup>42</sup> *QI*, p. 9.

<sup>43</sup> *QI*, p. 14. Sur la problématique de la hache, voir Ch. Raynaud, « *A la hache !* ». *Histoire et symbolique de la hache dans la France médiévale (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Le Léopard d'Or, 2002.

<sup>44</sup> *QI*, p. 41.

<sup>45</sup> N. Pons, « De la renommée du royaume à l'honneur de la France », *Médiévales*, 24, printemps 1993, p. 101-16. Voir aussi Th. Lassabatère, *La Cité des Hommes. Eustache Deschamps, expression poétique et vision politique*, Paris, Champion, 2011, spécialement p. 227-300.

<sup>46</sup> *QI*, p. 15.



Et bien sûr, Chartier se demande ce que sont devenus la prudence et le conseil des clercs, qui, dans maintes circonstances, ont préservé les royaumes de périlleuses aventures, ce que sont devenues « la constance et loyauté du peuple françois » qui si longtemps a été réputé « loial, ferme et entier vers son naturel seigneur, sans querir nouvelles mutacions »<sup>47</sup>. Mais ce n'est là qu'un trompe-l'oeil. Un état est prioritairement visé, celui de la noblesse, un ordre spécifiquement critiqué, celui des chevaliers. Malgré ce que dit l'auteur (il convient de lire l'ensemble « afin que l'en ne cuide que tout le blasme soit mis sur ung estat » et donc se donner « aucune espace de temps a visiter et lire le sourplus »<sup>48</sup>), le *Quadrilogue* est essentiellement un dialogue, ou mieux un duel, entre le peuple et le chevalier, portant sur le « fait de la guerre »<sup>49</sup>.

Il n'empêche : les griefs faits au peuple sont d'autant plus intéressants qu'ils peuvent paraître inattendus. D'un mot, il lui est reproché son ingratitude, son esprit de rébellion, de contestation, de sédition, envers le ou les princes et même envers Dieu, alors même que pendant trente ans il a connu la paix, la « sceurté de justice » et l'abondance de biens<sup>50</sup>. Il lui est aussi reproché de s'être enrichi aux dépens de la noblesse et du clergé, notamment à la faveur de l'affaiblissement des monnaies, qui, rappelons-le, a connu son paroxysme précisément l'année où le traité a été écrit<sup>51</sup>. Ici aussi, les miniatures peuvent induire en erreur en ne retenant pour le troisième ordre que la figure du paysan. Il aurait fallu une quatrième figure, personnifiant le peuple des villes (« grant » bourgeois ou homme de métier), et notamment les Parisiens. « Tant sceit chascun que la cité qui sur toutes les autres a esté tachee de murmure et de desobeissance » est aussi celle qui a à la fois « recueilly la gresse du labeur et conquetz » en provenance des autres parties du royaume et les ultimes épargnes des nobles. Tout cela a suscité chez les bénéficiaires un abcès d'orgueil, l'abcès s'est crevé, répandant son venin dans le reste du corps politique<sup>52</sup>.

Que le chevalier soit sur la sellette est somme toute logique dès lors que la crise est d'abord militaire : selon un vieux thème qui se trouve déjà exprimé dans la « Complainte sur la bataille de Poitiers »<sup>53</sup> et qui sous-tend la jacquerie de 1358<sup>54</sup>, le peuple attendait avant tout des chevaliers qu'il les protège contre les dangers intérieurs et extérieurs. Or manifestement tel n'est pas le cas. Mais alors pourquoi ? Alain Chartier formule le diagnostic suivant : essentiellement, parce que le grand moteur qui faisait agir la classe militaire, à savoir le souci de l'honneur et de la

<sup>47</sup> *QI*, p. 19.

<sup>48</sup> *QI*, p. 8.

<sup>49</sup> *QI*, p. 141.

<sup>50</sup> *QI*, p. 34.

<sup>51</sup> Ph. Contamine, « La crise fiscale et monétaire des années 1419-1422 vue de l'obédience de Charles, dauphin de Viennois et régent du royaume de France », *Le Gouvernement des communautés politiques à la fin du Moyen Âge : entre puissance et négociation. Ville, Finances, État. Actes du colloque en l'honneur d'Albert Rigaudière, les 6, 7 et 8 novembre 2008*, éd. C. Leveux-Teixeira, A. Rousselet-Pimont, P. Bonin et Fl. Garnier, Paris, Panthéon-Assas Paris II, 2011, p. 267-78 et 562.

<sup>52</sup> *QI*, p. 53.

<sup>53</sup> Éd. Ch. de Robillard de Beurepaire dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 2, 3<sup>e</sup> série, Paris, 1851, p. 257-63.

<sup>54</sup> *Chronique dite de Jean de Venette*, éd. et trad. C. Beaune, Paris, Librairie Générale Française, 2011.

renommée, est en panne. Vaille que vaille en effet, l'armée féodale fonctionnait à partir du moment où chacun était soucieux de « garder l'honneur de sa maison et de sa noblesse »<sup>55</sup>. En un sens, cette préoccupation suppléait à l'absence d'un règlement militaire formel, à la romaine (c'est ce code que Chartier semble appeler de ses vœux quand il parle de « droiturier justice d'armes »). En attendant ou à défaut, le souci de préserver et de transmettre aux siens son capital d'honneur doit être maintenu non seulement dans l'ost des princes mais « es maisons des nobles », car la référence aux vaillants ancêtres, pères et même mères, est plus efficace aux yeux des jeunes que « la peur de la justice de leur chief »<sup>56</sup>. On continue à s'agiter, à se démener pour la chasse à courre ou au vol, pour obtenir états et offices, mais non plus pour affronter la guerre, ses risques et ses peines. Quel contraste avec le comportement des ennemis, eux qui acceptent le froid, la faim, « la pestillence des maladies contagieuses »<sup>57</sup>, qui acceptent de porter l'armure nuit et jour et d'assiéger les places en toutes saisons. Si le peuple a trop bien vécu, il en a été de même pour les grands qui, aux dépens de la « pecune roial »<sup>58</sup>, ont mené une vie non seulement oisive, souillée par toutes manières de délices, mais encore exagérément somptueuse, et cela malgré la « voix du peuple », semblable aux « mouettes qui par leur cry denoncent les floz de la mer »<sup>59</sup>. Il existe comme une logique de la sédition : « D'oultrage et de desordonnance vient murmure, de murmure rumeur et de rumeur division et de division desolation et esclandre »<sup>60</sup>. Le « menu peuple » n'est qu'à moitié coupable : il a été induit dans sa folle erreur par des démagogues au moyen de lettres, de prédications, d'exhortations<sup>61</sup>. Ainsi fabrique-t-on et pervertit-on l'opinion publique<sup>62</sup>.

Au milieu des arguments présentés par le chevalier pour la défense de ses congénères, figure la constatation que les plus pillards parmi les gens de guerre sont peut-être non point des nobles, mais des « gens de peuple et de bas estat »<sup>63</sup>. Entrent aussi en compte les soldes insuffisantes (« nous ne pouvons pas vivre du vent »<sup>64</sup> et nos revenus, issus de terres elles aussi dévastées, ne suffisent plus). Cela dit, il reste quand même beaucoup de chevaliers et d'écuyers qui acceptent de ne pas vivre « en leurs maisons comme seigneurs » et de s'exposer aux dangers<sup>65</sup>. Encore aurait-on tort de s'en prendre à leur prétendue pusillanimité, car c'est comme quand on vend des marchandises, il faut le faire à bon escient et non « de chaude cole ». Il semble en effet que l'opinion populaire reprochait aux nobles non point leur téméraire audace (ce qui devait devenir au moment des guerres d'Italie la *furia francese*, mais le topos est pleinement médiéval), mais au contraire leur circonspection, leur

---

<sup>55</sup> *QI*, p. 77.

<sup>56</sup> *QI*, p. 78.

<sup>57</sup> Ainsi lors du siège d'Harfleur, en 1415.

<sup>58</sup> *QI*, p. 55.

<sup>59</sup> *Ibid.*

<sup>60</sup> *QI*, p. 50.

<sup>61</sup> Sans doute Chartier pense-t-il ici à la propagande bourguignonne.

<sup>62</sup> B. Guenée, *L'Opinion publique en France à la fin du Moyen Âge d'après le Religieux de Saint-Denis*, Paris, Perrin, 2002.

<sup>63</sup> *QI*, p. 43.

<sup>64</sup> *QI*, p. 42.

<sup>65</sup> *Ibid.*

attentisme. Or, le chevalier soutient précisément la thèse de la prudence au combat : surtout ne pas imiter la conduite de Varron lors de la bataille de Cannes ou ce qui se passa lors de la « maleureuse bataille d'Agincourt »<sup>66</sup>, mais agir comme Fabius Cunctator, suivre « atemprance et mesure » et non « aventureuse hardiesce ». Ici, on peut penser que le clerc et le chevalier peuvent se réconcilier, dès lors que précisément la pensée courante des « gens de savoir » réfléchissant sur la guerre allait dans le sens de la sagesse, du sang-froid et de la retenue et non de l'impétuosité<sup>67</sup>.

Un programme de bon gouvernement militaire est ainsi proposé par le clergé. Le dernier mot doit revenir au prince, c'est-à-dire au régent Charles. À lui de tout comprendre et de tout prévoir : « Aguetz d'ennemis, dangiers des servans et souldoiers mal contens, indignacion des gens escondiz [déboutés] ou reboutez, murmure de subgiez, plaintes de peuple et de commun »<sup>68</sup>. Telle est la dure condition du prince dont la « grant autorité de seigneurie »<sup>69</sup> est dans les circonstances présentes comme asservie à ses propres sujets, de quelque condition qu'ils soient. D'où le célèbre passage, peut-être le plus souvent cité du *Quadrilogue*<sup>70</sup> :

On a peu veoir en peu de jours ung prince en jonne aage esloigné par fureur et sedicion de la maison royal dont il est filz et heritier, guerroyé de ses ennemis, assailli de glaives et de parolles de ses propres subgiez, douteusement obey du sourplus de son peuple, delaissé de ses aides principaulx ou il se devoit fier, despourveu de tresor, encloz de forteresses rebellans »<sup>71</sup>.

Et pourtant ce prince (inutile de le nommer) a montré son zèle en sorte que « les plus simples l'ont peu jugier et les plus rudes clerement le cognoistre »<sup>72</sup>. Il y a trois ans, poursuit Chartier, beaucoup le fuyaient comme on s'écarte d'un moribond, mais depuis ils ont retrouvé courage et confiance de même que Mathathias et les Maccabées se réfugiant dans la montagne après la destruction de Jérusalem.

Cela dit, la tâche de « nostre prince » est difficile. Premier obstacle, d'ordre financier : en effet, le domaine est ou bien occupé ou bien dévasté, et les aides pour la guerre ont été abolies, en vue du soulagement du peuple. Pour obtenir des revenus, on a donc recours à des expédients (« industrie et diligence »<sup>73</sup>), que Chartier ne développe pas, mais on pense bien sûr aux mutations monétaires ou aux emprunts forcés. À l'inverse, la guerre entraîne des dépenses illimitées, on peut parler à leur sujet de « droite abisme », on ne peut les arrêter « car qui meine guerre ne peut mectre compte ne nombre en la mise », que sa recette soit petite ou grande<sup>74</sup>.

---

<sup>66</sup> *QI*, p. 45.

<sup>67</sup> Ainsi Honorat Bouvet dans l'*Arbre des batailles*.

<sup>68</sup> *QI*, p. 59.

<sup>69</sup> *Ibid.*

<sup>70</sup> Ainsi par G. du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, 1881-91, 6 vol., t. I, Paris, M. Tardieu, 1881, p. 242.

<sup>71</sup> *QI*, p. 61.

<sup>72</sup> *Ibid.*

<sup>73</sup> *QI*, p. 64.

<sup>74</sup> *Ibid.*

Par définition, la guerre exclut tout budget. S'il y avait davantage d'argent, on aurait de quoi l'utiliser, d'où une énumération correspondant de fait aux différents postes de dépenses (on reconnaît là le haut fonctionnaire) :

« Soulees de gens d'armes, estat de seigneurs [ces primes ou ces indemnités traditionnellement accordées aux capitaines et chefs de guerre], mises d'engins de guerre, fraiz d'armees de mer, voyages d'ambassadeurs, presens aux estrangiers, dons a ceulx qui servent, bienffaiz aux aidans, corrupcions aux nuisans »<sup>75</sup>.

Certes, la tradition du prince est d'être généreux, mais, compte tenu des circonstances, il lui est déconseillé de faire montre de sa prodigalité coutumière.

Une fois l'argent réuni et bien utilisé, il y a le problème de la « discipline de chevalerie étroitement retenue et rigoureusement gardée », comme jadis à Rome. Cette notion, il la définit ainsi : « Loy ordonnee et gardee en l'exercice des armes et des batailles soubz le commandement du chief et pour l'utilité publique »<sup>76</sup>. Il convient que soient formulées des « ordonnances d'armes » qui formeront les « loys et coustumes des preux et des vaillans ». On retrouve ici le projet d'un code militaire, inspiré des exemples empruntés à l'histoire de la Rome antique<sup>77</sup>. On songe aussi aux règlements édictés par Charles V, à l'esprit qui devait plus tard présider à la création des compagnies d'ordonnance en 1445<sup>78</sup>. Manifestement, l'idée était dans l'air chez les intellectuels. Ainsi seront gardés l'obéissance et l'ordre dans le « treshonorable mestier d'armes »<sup>79</sup>. Cela, dit, *hic et nunc* on en est loin, la situation est anarchique car « chacun veult faire compagnie et chief a part soy »<sup>80</sup>, chacun s'intitule capitaine sans en avoir l'expérience, il suffit de savoir ceindre l'épée et revêtir le haubergeon. Jamais il n'y eut moins de « justice d'armes ». Abandon de poste, reddition sans raison de forteresse, compagnie dissoute ou faisant bande à part : tout cela existe et n'est jamais puni.

Certes, on feint d'obéir au ban du prince, mais sans enthousiasme, pour n'avoir à encourir ni blâme ni reproche. Le cœur n'y est pas. Plusieurs attendent de voir comment le vent tourne. Sans oublier l'amour-propre mal placé : « Je n'yroye pour riens soubz le panon d'ung tel car mon pere ne fut oncques soubz le sien »<sup>81</sup>. Fatale réaction, car « les lignaiges ne font pas les chiefs des guerres »<sup>82</sup>. Devraient seuls commander ceux qui ont « sens » et « vaillance » et qui sont désignés par l'autorité du prince. Idéalement, on ne devrait pas obéir, à une personne mais à un office. À l'inverse, on voit des étrangers (naturellement, Chartier songe aux Écossais) passer la mer pour partager notre adversité. Résultat de cette carence, de cette abstention : le recours au mercenariat. La guerre est faite « par gens sans terre

<sup>75</sup> *QI*, p. 65.

<sup>76</sup> *QI*, p. 69.

<sup>77</sup> Ch. Allmand, « Des origines intellectuelles de l'armée française au Moyen Âge », *Un Moyen Âge pour aujourd'hui*, op. cit., p. 47-56.

<sup>78</sup> Ph. Contamine, *Histoire militaire de la France*, t. I, *Des origines à 1715*, Paris, PUF, 1997, p. 142-52 et 201-8.

<sup>79</sup> *QI*, p. 70.

<sup>80</sup> D'où la multiplication des compagnies aux effectifs squelettiques.

<sup>81</sup> *QI*, p. 74.

<sup>82</sup> *Ibid.*

et sans maison », gagnés « par dons et par prières » et non par ceux « que leur devoir et loiaulté y semonnoit »<sup>83</sup>.

Si dans une armée donnée se trouvaient réunis la sagesse de Salomon, la prouesse d'Hector, la constance de Judas Maccabée, la force de Samson, la ruse d'Ulysse, des effectifs aussi nombreux que dans les armées de Darius et de Xerxès, les ressources financières d'Octave, mais sans la justice d'armes et la discipline de chevalerie, la sagesse serait vaine, la prouesse amollie, la constance froissée, la force affaiblie, le nombre sans effet, les ruses seraient anéanties et les ressources gâtées<sup>84</sup>.

Le chevalier ne peut qu'approuver ce beau discours d'homme de savoir : encore faudrait-il que l'impulsion vienne du sommet. Une idée supplémentaire s'introduit ici : il revient aux « souverains » de montrer l'obéissance aux sujets. Pour ne retenir que deux exemples médiévaux, ce sont les entreprises de Charlemagne qui firent la renommée de Roland, d'Ogier et d'Olivier, c'est la droite direction (« adressement ») montrée par Charles V qui explique les victoires du « bon Bertrand »<sup>85</sup>. Ultime conseil, visant sans doute le clan armagnac : il est réservé au prince de se venger mais il doit tout autant manifester sa clémence car de la clémence naît la confiance, de la confiance la sûreté, de la sûreté la hardiesse d'entreprendre et la constance dans l'entreprise.

Pour Alain Chartier, entre « espoir et desespérance », l'avenir hésite, tout n'est pas perdu, tant s'en faut. Et cela pour plusieurs raisons : parce que le royaume est si grand (thème banal) que les ennemis ne sauraient en garder ou en occuper même le quart. Parce qu'il y a encore des ressources, notamment en ce qui concerne le nombre des nobles et des gens de défense : il suffirait de les mobiliser et de les persuader de répondre aux semonces d'armes. Parce que les ennemis ne sont pas plus nombreux et qu'ils ont les mêmes armes, d'autant que les pertes qu'ils ont subies ne sont pas minces.

Prenons un instant au sérieux ce morceau d'éloquence. Pour Alain Chartier, moraliste du bien public et non expert de la chose militaire, le salut ne peut venir que de l'autorité retrouvée du prince, de la restauration de ses finances, de la loyauté massive de la classe nobiliaire. C'est par sa chevalerie naturelle, retrouvée, motivée et régénérée, que la France s'en tirera. Autrement dit, sont laissés de côté, par prétériorité, le problème des gens de pied et celui des gens de trait. Jamais il n'est dit que l'Angleterre ait dû ses victoires au *long bow*. C'est sa constance qui l'a faite gagner. Sans doute une approche technique ne convenait-elle pas au genre littéraire dans lequel se situe le *Quadrilogue*.

Mais c'est précisément cette option « humaniste » qui explique le succès durable de l'œuvre tel que l'attestent d'assez nombreux manuscrits et quelques éditions imprimées, de 1474 à 1529, en attendant la nouvelle édition « savante » par André Duchesne en 1617, cette fois dans un dessein historiographique<sup>86</sup>. Jusqu'en

<sup>83</sup> *QI*, p. 73.

<sup>84</sup> *QI*, p. 78.

<sup>85</sup> *QI*, p. 80. Sur la renommée posthume de Bertrand du Guesclin: B. Guinée, *Du Guesclin et Froissart. La fabrication de la renommée*, Paris, Tallandier, 2008, et Th. Lassabatère, « Bertrand du Guesclin et la société militaire de son temps. Une gloire fabriquée ? », *Hommes, cultures et sociétés à la fin du Moyen Âge. Liber discipulorum en l'honneur de Philippe Contamine*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2012, p. 205-20.

<sup>86</sup> *QI*, p. XXVII-XXXIX.

pleine Renaissance, les lecteurs ont dû être sensibles à la qualité de l'écriture, à cet ardent témoignage « patriotique ». La philosophie de l'histoire qui s'y exprime restait d'actualité, notamment à travers cette constatation, certes plus inquiétante que consolante, selon laquelle « toutes anciennes escriptures sont pleines de mutacions, subversions et changemens des royaumes et des principautez, car comme les enfans naissent et croissent en hommes parfaiz et puis declinent a viellesce et a mort, ainsi ont seigneuries leur commencement, leur accroissement et leur declin »<sup>87</sup>.

À l'occasion, la leçon du *Quadrilogue* put se faire plus précise, comme l'indique le début de l'édition de Colard Mansion (Bruges, 1477), parue au moment de la mort de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, et lors des troubles et des guerres qui l'accompagnèrent en Flandre. Pour qui sait lire, dit l'auteur anonyme de cette sorte de prologue, on retrouve présentement les mêmes maux que dans la France de 1422 : l'Église vilipendée, la noblesse écrasée par les exigences du prince, le pauvre peuple épuisé et donc rebelle, si bien que ces trois états regardent les bras croisés leur ennemi (comprenons l'armée de Louis XI) « entrer a portes ouvertes en leurs pays, les bruler, pillier », sans qu'ils opposent de résistance ou à peine<sup>88</sup>.

Comme pour tous les grands textes, plusieurs lectures du *Quadrilogue* sont possibles : qu'il suffise de dire que, plus d'un demi-siècle après sa rédaction, il demeurait un écrit de circonstance, susceptible d'être appliqué à l'actualité, aussi bien qu'une œuvre de large et éloquente réflexion politique à l'usage des gens de pouvoir.

Philippe Contamine  
Institut de France

---

<sup>87</sup> *QI*, p. 5. C'est cette qualité littéraire qui explique les deux traductions anglaises du *Quadrilogue* dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle. Après tout, le texte jetait le blâme sur la noblesse française plus encore qu'il ne vitupérait l'ennemi anglais. Au surplus, un « prince » anglais lisant le *Quadrilogue* (songeons à Édouard IV) se trouvait averti des dangers qu'il courait et des armes dont il devait disposer pour mener la guerre : conseil, argent, ressources humaines, adhésion de ses sujets. La leçon était valable des deux côtés de la Manche. *Fifteenth-Century English Translations of Alain Chartier's Le traité de l'Espérance et Le Quadrilogue Invectif*, ed. M. S. Blayney, Oxford, Early English Text Society, 1974.

<sup>88</sup> *QI*, p. 141-2.

## Annexe

